



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de
BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

Séance du 18 novembre 2025

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

**Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie BARTHELEMY- Marie-Claire MULLIERE
- Céline BESSONNAT - Stéphanie GREMERET - Sandrine AUGEAT - Sylvie SAUNIER**

MM. Cédric DAUGE - Dominique BOUILLOUX - Yves LOMBARD – Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT

Absents excusés : Quentin D'ALASCIO - Constance FINAS

M. le Maire donne lecture du compte rendu du 2 septembre 2025. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'approuve.

Le président de séance propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : autorisation de demande de subvention.

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe les membres du Conseil que la demande de subvention d'appel à projet doit se faire avant le 31 décembre 2025.

Le projet retenu est la poursuite de la réhabilitation du moulin de l'étang de la Verne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil autorisent M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et du Département et à signer tout document afférent.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

PROGRAMME COUPE DE BOIS 2025-2026

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- * la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- * cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- * la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois.

A la suite de la proposition de l'ONF des coupes de bois de l'exercice 2026, le conseil :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :
 - o Coupes réglées : parcelles 45b, 18u, 29b, 42b, 45a, 46u, 47,48,17u,19u,20u,28u,30u,31u,32a
 - o Coupes non réglées : parcelles 44a,HA
- Autorise M. le Maire à adapter la destination des produits,
- Autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

INSTALLATION D'UNE PRISE GUIRLANDE PAR LE SYDESL

M. le Maire fait part au Conseil de la demande d'installation d'une prise guirlande par le SYDESL. Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différentes réglementations ne permet pas d'obtenir une aide financière.

En conséquence, le montant résiduel à la charge de la commune pour les travaux s'élèverait à 214.24 €.

Les membres du Conseil, valident le projet technique et le plan de financement.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

DECISION DU MAIRE POUR ATTRIBUTION DES LOTS, MARCHE DU RESTAURANT L'EMBUSCADE

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 6 février 2024, le Conseil municipal lui a donné délégation, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

M. le Maire fait le point sur le marché en cours concernant la rénovation du restaurant l'Embuscade. Il indique que le montant des travaux a bien été inscrit au budget primitif 2025.

L'appel d'offres s'est terminé le 22 septembre 2025, l'ouverture des plis a été effectué le 23 septembre 2025. Le rapport d'analyse des offres en date du 21 octobre 2025, faisant état des avis émis par la commission le 20 octobre 2025, permet d'établir une attribution des marchés comme suit :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DES OFFRES
01 - DEMOLITIONS INTERIEURES	GROSNE Entreprise 17, Route de LAIVES 71240 SENNECEY-LE-GRAND	30 790,03 €
02 - GROS-ŒUVRE - MACONNERIE	DESPINARD Bâtiment 6, Impasse des VERNES 71370 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	137 851,52 €
03 - CHARPENTES - COUVERTURES	Entreprise PERNIN ET FILS 49 Bis, Route Châlon 71310 MERVANS	110 834,06 €
04 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	SARL menuiserie GUIGUE 75, Route de la Chapelle-Naudé 71470 MENETREUIL	30 037,40 €
05 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENTS	Menuiserie BOULAY 2195, Route de Cuiseaux 71500 BRUAILLES	33 578,29 €
06 - PLATRERIE – PEINTURES	BONGLET SAS 1840, Route de Besançon 39000 LONS-LE-SAUNIER	53 589,81 €
07 - CHAPES - CARRELAGES – FAIENCES	SAS TACHIN 1, Rue de HUCHEY 21110 GEN LIS	40 038,48 €
08 - FAUX-PLAFONDS	BONGLET SAS 1840, Route de Besançon 39000 LONS-LE-SAUNIER	10 999,98 €
09 - FACADES ENDUITS	SARL EPH Pré de Vaubin – Route de Saint-Amour 39160 BALANOD	34 820,28 €
10 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	SARL LACLERGERIE 12, Route de SORNAY 71 500 LOUHANS	124 478,46 €
11 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS & FAIBLES	LECUELLE ELECTRICITE 374, Rue de la Mare aux Prêtres 71 500 - SORNAY	42 805,00 €
13 - TERRASSEMENTS - VRD- AMENAGEMENTS EXTERIEURES	ENTREPRISE CORDIER TP 860, route de Baudrières 71440 SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	84 962,50 €
15 - CLOISONS ET GROUPE DE CHAMBRE FROIDE	SARL GENEVOIS ZA de l'Aupretin 71500 LOUHANS	35 281,33€
		TOTAL HT 770 067,14 €
		TVA 20 % 154 013,43 €
		TOTAL TTC 924 080,57 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

BAIL LOCATION EMBUSCADE

M. le Maire présente le bail commercial du restaurant l'Embuscade rédigé par l'étude de Maître PERRAULT à Cuisery. Comme convenu, il prendra effet en juillet 2026 et présente un loyer mensuel progressif de 1600 € la première année, de 1800 € la deuxième année, de 2000 € la troisième année et les suivantes. Le loyer comprend la location des murs, les licences tabac et débit de boisson ainsi que le chauffage.

Une proposition d'achat du fonds de commerce, après 3 ans d'activité est inscrite dans le bail. Le prix est fixé à 130 000 €. Le prix du matériel, quant à lui est estimé à environ 200 000 € sur lequel une décote annuelle de 10% sera appliquée. La municipalité reste propriétaire des murs de l'établissement.

Les membres du Conseil valident le bail rédigé par l'étude de Maître PERRAULT.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente les différentes demandes de subventions.

Le Conseil municipal décide d'attribuer à chaque association, la somme suivante :

- Collectif intercommunal du Téléthon 2025 : 150 €
- Centre de Formation d'Apprentis de Saint-Marcel : 50 €
- Association Valentin Haüy : 50 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

REMERCIEMENTS FETE DU TROQUIS ET REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UNE ELUE

Mme Marie-Claire MULLIERE, adjointe, présente une facture pour l'achat d'un bon cadeau en remerciement pour la fête du Troquis :

- Restaurant le Loisy pour un montant total de 200 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de rembourser cette facture à Madame MULLIERE.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

ADHESION AU CONTRAT DU CENTRE DE GESTION – RISQUES STATUTAIRES

M. le Maire rappelle que par délibération numéro 20201201_DE09 du 1er décembre 2020, le Conseil municipal a donné mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales, un contrat pour la couverture des obligations statutaires.

Le Conseil décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 5.6 % avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des

charges patronales à hauteur de 45 % et du supplément familial de traitement.
Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.48 % avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 33 % et du supplément familial de traitement.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

DECISION MODIFICATIVE POUR DEPASSEMENT DE CREDIT

M. le Maire présente une demande de M. HIMIDI, Conseiller aux Décideurs Locaux au Service de Gestion Comptable de la Bresse Bourguignonne.

Il s'agit de modifier une écriture comptable afin de combler un dépassement de crédit.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES

Les membres du Conseil proposent de ne pas augmenter les tarifs de location des salles communales.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente l'étude qui a été faite sur la commune.

Le résultat fourni montre que la lagune est à saturation à cause d'eaux parasites (ni eaux pluviales ni eaux usées) mais aussi à cause du non séparatif.

La commune réfléchit à entreprendre des travaux urgents pour séparer les réseaux des eaux usées et fluviales des bâtiments communaux sur le Bourg.

La séparation des réseaux des eaux pluviales privés fera l'objet d'une étude dans les prochaines années via la Communauté de communes.

M. le Maire propose de faire un relevé caméra pour avoir un état précis du réseau et voir éventuellement d'où viennent les eaux parasites. Le conseil valide le devis.

M. le Maire précise que le transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes prévu au 1er janvier 2026 aura pour conséquence l'augmentation du taux de cotisation des assainissements collectifs en 2027.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

CHARGES LOCATIVES LOGEMENT ROUTE DE SIMANDRE

M. le Maire informe le Conseil que suite à l'installation de la chaufferie bois, il convient de facturer des frais de chauffage sous forme de charges locatives pour le logement situé au-dessus des écoles, route de Simandre.

Le calcul est le suivant : Coût des plaquettes annuelles x nombre de m² du logement

Surface totale des bâtiments de la commune

$$\begin{array}{rcl} \text{Soit :} & 10232 \times 120 & = 764 \text{ €} \\ & \hline & \\ & 1606 & \end{array}$$

Le conseil propose de facturer 764 € pour l'année à venir pour le chauffage de ce logement, soit 63,71 € par mois avec un report de 50% de la somme dûe pour 2025, soit 382 € à régler pour cette fin d'année.

Un avenant au bail sera rédigé dans ce sens.

M. le Maire précise qu'à compter de 2027, le calcul devra inclure la superficie du restaurant l'Embuscade.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- l'avancée des travaux à l'étang de la Verne
- la demande d'un habitant de la commune pour louer le gîte communal 15 jours pendant des travaux réalisés dans sa maison suite à des dégâts. Le Conseil valide cette demande
- un devis pour commander un meuble en verre d'un montant de 400.91 € pour exposer et protéger le cadastre Napoléonien. Il faudrait également l'intégrer dans le plan de secours pompier. Le Conseil valide
- le besoin d'entretien de la hotte de la salle des fêtes par une entreprise extérieure. Des devis seront demandés

Yves lombard informe le conseil :

- de nombreuses incivilités au niveau du point propre du Bourg et la possibilité d'installer des caméras plus performantes à cet endroit
- de l'avancée du bulletin municipal
- que les plans de la commune ont été actualisés et seront distribués dans chaque foyer avec le bulletin municipal

Nathalie TISSOT fait part au conseil :

- de sa présence à la conférence des territoires
- d'informations du SICED :
 - o félicitations pour le tri fait par les habitants du secteur Bresse Nord
 - o l'accès à la déchetterie se fera par des barrières
 - o à partir de janvier, le papier sera à déposer dans les bacs jaunes
 - o projet de taxe incitative
- du compte-rendu du Conseil d'école et d'une demande de participation financière pour l'USEP (association créée par les enseignants pour notamment pouvoir bénéficier de prêt de matériel ou pour participer à des rencontres sportives inter-écoles). Les membres du Conseil souhaitent verser une participation de la commune à hauteur de 250 €
- du repas organisé par la fanfare

Colette JODAR -TORRES évoque :

- la relance d'Orange pour réparer les poteaux endommagés route de Simandre
- la nécessité de refaire les mesures des bornes à incendie

Marie-Claire MULLIERE fait part au Conseil :

- de la date du Téléthon qui aura lieu le week-end du 6 et 7 décembre à Ouroux-sur-Saône
- de l'arrivée du prêtre Célestin pour assister le père Honoré

- des élections du CMJ qui auront lieu vendredi 28 et samedi 29 novembre
- du repas du CCAS avec 86 invités sur le thème des conscrits
- de la distribution des colis de CCAS de fin d'année
- de la stérilisation de 6 chats à Tenarre
- de l'inauguration du terrain de sport samedi 20 décembre à 11h30
- de la commission sociale du jeudi 20 novembre
- du marché d'hiver prévu le dimanche 21 décembre

Dominique BOUILLOUX présente son actualité bois :

- 35 lots à la vente de bois du 11 novembre. Tout a été vendu
- le programme 2026 sera concentré sur le hameau de Saugy
- 2 adhérents de l'association de la pêche feront le bois qui a été coupé autour de l'étang de la Verne (1 chêne et des vernes)
- coupe réalisée aux Relouises
- chez M. Gay, près de la Tenarre, un broyage doit être fait puis la commune devra replanter
- l'ONF prévoit une plantation de pins maritimes, début février, parcelle 1B (Vernay Girard)
- proposition de changer le règlement de la vente de bois pour limiter les procurations : pour plus d'équité, les membres du Conseil souhaitent limiter le nombre de procurations à 2 par personne
- en accord avec l'ONF, il est proposé de simplifier les contrats de vente de bois

Cédric TISSOT évoque :

- la réunion du syndicat des digues qui remercie les communes pour leurs subventions qui ont permis de réaliser de nombreux travaux. Les travaux des vannages sont presque terminés.

Sébastien LESSARD informe le Conseil :

- de la dégradation au niveau du grillage du terrain de tennis
- de la prolifération des chats à Saugy

Céline BESSONNAT

- demande l'état des impayés des loyers communaux
- propose de faire une opération de broyage de sapins par le SICED après les fêtes

Sylvie SAUNIER

- remarque que la borne de biodéchets n'est pas nettoyée

Date à retenir :

samedi 10 janvier 2026 : vœux du Maire et présentation des lauréats et nouveaux habitants

Cédric DAUGE, Maire

